



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Limoges, le 17 juin 2026

Affaire suivie par :
Evelyne BOURDET
evelyne.bourdet@haute-vienne.gouv.fr
05.55.44.17.40

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Haute-Vienne

en communication à :

- Monsieur le sous-préfet de Bellac
- Monsieur le sous-préfet de Limoges
- Monsieur le sous-préfet de Rochechouart

copie à :

- Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale
- Madame la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale

Objet : sécurisation de l'édition 2026 de la fête de la musique

Chaque année la fête de la musique, évènement festif et populaire, est l'objet de nombreux rassemblements de publics variés, notamment d'un public familial, dans des sites dédiés ou sur la voie publique.

Ces manifestations demeurent susceptibles de générer une délinquance d'opportunité, possiblement aggravée par une consommation excessive d'alcool ou illicite de stupéfiants.

Dans le double contexte posture Vigipirate « urgence attentats » et des rencontres de football de la coupe du monde 2026 et dans l'hypothèse où votre commune participerait à cette 45^{ème} édition, j'ai souhaité vous rappeler la nécessité de prendre des mesures temporaires d'interdiction de circuler et de stationner aux abords des lieux de rassemblements et de prévoir la mise en place de dispositifs contre les véhicules béliers.

Je vous invite, par ailleurs, à mobiliser tous les moyens dont vous disposez pour contribuer à la sécurisation des évènements de votre commune : présence de la police municipale, recours à du personnel de sécurité privée sur les sites les plus fréquentés, dispositifs passifs de protection du public.

Je vous invite également, afin d'en limiter le risque de détournement, à veiller au démontage ou à la sécurisation des installations et chantiers sur la voie publique, ainsi qu'au nettoyage rapide des objets susceptibles de devenir des armes par destination.

Les sous-préfets d'arrondissement et mon cabinet demeurent à votre disposition pour toute question sur ce sujet.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



William AUGU